



Aide-mémoire pour les juges-arbitres en tournoi

Demande de tournoi

Le secrétariat régional Namur-Luxembourg envoie, en septembre, un mail à tous les clubs leur demandant d'introduire les demandes de tournoi.

Les clubs ont environ 2-3 semaines pour répondre et doivent envoyer un formulaire par tournoi où doit être renseigné le nom du juge-arbitre, les catégories prévues, les dates, ...

En cas de souci, le secrétariat contacte le club pour correction éventuelle.

Remarques :

les dates officielles d'un tournoi sont prévues du lundi au dimanche de sa semaine calendrier. Tout tournoi débutant avant le lundi n'a aucune priorité par rapport aux tournois se déroulant dans le cadre des dates officielles. De même, tout tournoi qui devrait se terminer au-delà de ses dates officielles (intempéries) perd toute priorité par rapport aux tournois de la semaine calendrier suivante.

Attention, le règlement autorise, à partir des catégories -15, de s'inscrire à maximum 2 tournois par semaine et à maximum 4 catégories pour l'ensemble des 2 tournois (simples, doubles et régions confondues).

Dans les catégories -7, -9, -11 et -13 ans, tout joueur ne peut s'inscrire à plus de 2 catégories par semaine.

Les tournois de première catégorie (Messieurs I, Dames I, Messieurs 35 I, Messieurs 45 I et Messieurs 55 I) font partie du Belgian Circuit.

Le club fournit les balles en finale des Messieurs 55 I, à partir des demi-finales pour les tournois 1 étoile, Messieurs 35 I et 45 I, à partir des quarts de finale pour les tournois 2 étoiles ou plus.

- Le règlement complet du Belgian Circuit se trouve sur le site AFT (<http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Reglements>)

Outil pour la gestion du tournoi

Les tournois se gèrent via Webclub (<http://webclub.aftnet.be/logon.aspx>)

- Consultez l'aide complète sur le site AFT - rubrique « Officiels » - Documents (<http://www.aftnet.be/Aftnet/media/Media/Documents/Officiels/Gestion-des-tournois-au-24042019.pdf>)

Au plus tard 5 semaines avant le début du tournoi

Lancer la **souscription** dans l'application Webclub

- L'aide complète se trouve sur le site AFT :
<http://www.aftnet.be/Aftnet/media/Media/Documents/Officiels/Gestion-des-tournois-au-24042019.pdf>

Joindre à la souscription le **règlement particulier** du tournoi au format **PDF** (dates, horaires, terrains, juge-arbitre, terrains intérieurs, extérieurs, nombre de tableaux...)

- Télécharger ce document sur le site régional - rubrique Documents (<http://www.aft-rnl.be/Documents.aspx>)

Quelques jours avant la clôture des inscriptions

Contrôler régulièrement si le nombre d'inscriptions ne dépasse pas les capacités disponibles et clôturer anticipativement si nécessaire.

- Explicatif pour le nombre d'inscrits possibles sur www.aftnet.be (aller sur Officiels, Documents, puis Juge-Arbitrage)

Vérifier et corriger les éventuelles anomalies (classements, âge, sexe, catégories, nombre de points en double, disponibilités ...).

Tout joueur, ayant déclaré WO à un tournoi (excusé ou non) et n'ayant pas acquitté les droits d'inscription, verra sa participation refusée aux tournois qui suivront.

Vérifier les inscriptions dans le cadre du Belgian Circuit

- Règlement : <http://www.aftnet.be/A-PROPOS/Reglements>

Clôture des inscriptions

Sauf en cas de clôture anticipée, la **date-limite d'inscription de tous les tournois (Belgian Circuit et hors Belgian Circuit)** est le **mardi** précédant le début du tournoi à minuit. Aucun ajout ou retrait ne peut être effectué après la clôture des inscriptions. Il est donc conseillé de s'inscrire assez tôt car les juges-arbitres ont le loisir de limiter les inscriptions et refuser les participants ne pouvant se libérer le premier week-end du tournoi.

Attention : un joueur doit avoir la possibilité de se désinscrire même en cas de clôture anticipée. Le tirage se fera donc après le mardi minuit (date et heure officielles de clôture des inscriptions).

En ce qui concerne les tableaux du Belgian Circuit : si la clôture anticipée est autorisée, elle doit au préalable avoir été annoncée lors de la mise en ligne du tournoi. Même en cas de clôture anticipée, le juge-arbitre doit respecter l'article 12 notamment en effectuant le tirage au sort le mercredi pour publication des tableaux pour le jeudi 9 h (afin de permettre aux joueurs de se désinscrire jusqu'au mardi soir minuit).

Corriger les anomalies signalées par le programme et celles dont l'inscription ne permettraient pas la bonne marche du tournoi.

Tirage des tableaux

Suivre les règles de tirage au sort en vigueur. Elles sont reprises sur le site régional - Compétitions - Critérium ou sur le site AFT :

- <https://www.aftnet.be/Aftnet/media/Media/Documents/Arbitrage/Le-Juge-arbitrage-2022.pdf>

Etablir les horaires

Publier les tableaux sur internet

Tournoi

Assurance en cas d'accident : ce que l'assurance couvre - procédure à suivre

- <https://www.aftnet.be/JOUEURS/Assurances>

Arbitrage (favoriser les arbitres officiels au maximum) :

- En jeunes : 60 % des finales doivent être arbitrées
- En adultes : pas de pourcentage exigé en 2022
- Belgian Circuit (Messieurs I, Dames I et Messieurs 35 I) :
 - demi-finales et finale uniquement
- Amende au club en cas de non arbitrage : 25 €

| |
|---------------------------|
| Clôture du tournoi |
|---------------------------|

En fin de tournoi :

- publier les résultats sur internet
- clôturer le tournoi
- rentrer, au secrétariat régional, les documents suivants :
 - pour le mardi qui suit les finales : les résultats du critérium et le listing des WO (documents à sortir directement de Webclub - tournoi - ouvrir - listes)
 - dans les 8 jours après les finales : les tableaux, la feuille de redevance, la feuille récapitulative et les cartes d'arbitrage
Vous trouverez la feuille de redevance et la feuille récapitulative d'arbitrage sur le site régional (www.aft-rnl.be - rubrique documents)
 - dans les 15 jours : demander au trésorier du club d'effectuer le paiement de la redevance sur le compte AFT Namur-Luxembourg (BE70 0016 8303 9825)

Remarque :

chaque année, certains règlements ou directives peuvent être modifiés par la fédération. Il est donc indispensable de consulter, sur le site régional et/ou AFT, les éventuelles adaptations apportées d'une année à l'autre.

La commission d'arbitrage
Namur-Luxembourg